

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : BALLA	Sexe : Homme
Prénom : Ibrahim	Nom du père : ABANA Mamadou (décédé)
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : Balla Abana	Nom de la mère : DONIOLI Marie (décédée)
Lieu de naissance : Bangui	Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance : 1 ^{er} Janvier 1961	Pièce d'identité/ Carte d'électeur : [REDACTED]
Ethnie : Bornou	Religion : Musulman

Langue(s) parlée(s) : Sango et français
Langue(s) écrite(s) : français
Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango et français

Emploi : Commerçant et chef de quartier

Lieu de l'entretien : Bangui, République centrafricaine
Dates et heures de l'entretien : 19 août 2024, 15h00 à 17h15
20 août 2024, 13h00 à 13h30

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

BALLA Ibrahim

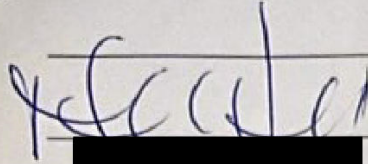
TIANGAYE Régis:

Distribution restreinte à la CPI

Page 1 sur 7

CAR-D29-0009-0838-PRV

DIMITRI Mylène:



DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présentée à Me Régis TIANGAYE et Me Mylène DIMITRI, qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI ») et [REDACTED] interprète.
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en français et en sango. Je comprends et je parle parfaitement sango et un peu le français.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM dans le cadre des représentations sur sentence bien qu'il n'a pas eu de jugement à son encontre à ce stade.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenue de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.

Distribution restreinte à la CPI

Page 2 sur 7

MD

Déclaration de témoin BALLA Ibrahim

8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Régis TIANGAYE.
11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

14. Je m'appelle BALLA Ibrahim, alias Balla Abana. Je suis né le 1^{er} janvier 1961 à Bangui. Mon père s'appelait ABANA Mamadou et ma mère DONIOLI Marie.
15. Je suis issu d'une fratrie de six (6) enfants (5 filles et un garçon).
16. J'ai fait le mariage coutumier avec ma femme [REDACTED]. Nous avons eu cinq enfants (3 garçons et 2 filles).
17. Je suis commerçant et [REDACTED] dans le 3^{ème} arrondissement de Bangui.
18. J'ai grandi et j'habite [REDACTED] [REDACTED]

Distribution restreinte à la CPI

Page 3 sur 7

MO

Arrivée des Seleka en 2013

19. Les Seleka sont arrivés à Bangui en 2013. Ils ont commencé à commettre des exactions et des vols pendant neuf mois.
20. Ils ont quitté le pouvoir après l'entrée des Anti-balaka, mais ils ont continué à commettre des exactions. Il y avait certains anti-balaka qui ont fait des déclarations pour protéger et éviter que les jeunes commettent des vols. Certains comezones punissaient certains éléments et d'autres étaient amenés à la maison d'arrêt.

Connaissance personnelle de M. Alfred Rombhot Yekatom

21. J'ai connu YEKATOM parce que je jouais au football avec ses frères. La famille YEKATOM est une grande famille. Certains sont des militaires et d'autres jouaient au football au niveau de FATIMA, KOUDOUKOU et SAGBADO.
22. ROMBHOT YEKATOM est leur grand frère. Quand je l'ai connu, il était Caporal-Chef des Forces Armées Centrafricaine (FACA).
23. Alfred ROMBHOT YEKATOM est un militaire aussi. Il ne jouait pas au football avec nous. Il habitait dans la zone de CATTIN.
24. Je l'ai connu pendant les événements car il était un Comezone pendant la période des Anti-balaka. Il était Comezone vers la zone de Bimbo 3 jusqu'à Pissa et Mbaïki.
25. Avant les événements, je ne le connaissais que par son nom, mais je l'ai connu davantage pendant les événements de 2013 à 2015.
26. On s'était rencontré plusieurs fois dans le cadre des activités pour ramener la paix.
27. Au moment où SAMBA PANZA était au pouvoir et que Mahamat KAMOUN était premier ministre, j'ai vu Alfred ROMBHOT YEKATOM plusieurs fois. Nous qui réfléchissions à la paix dans le PK5 nous avons organisé une réunion à l'École KOKORO dans Bimbo 3. Il y avait l'imam de la mosquée ATIK, Alihou OSSEINI, le pasteur PINGO Vincent, le député NGONI de Kokoro 3, moi-même BALLA Ibrahim et beaucoup d'autres. Il y avait aussi des femmes dont Beatrice NAMSENE et aussi le président de la jeunesse Edeste YANDJIA. C'était dans le cadre de la cohésion sociale et de la paix et nous avons organisé cette réunion pour la préparation de la fête des mères. À ce moment-là les musulmans ne se déplaçaient pas et on a demandé à Alfred ROMBHOT YEKATOM de venir à

HP

l'École pour trouver une solution à la libre circulation des musulmans. Alfred ROMBHOT YEKATOM était venu avec les femmes de l'Organisation de la Femme Centrafricaine (OFCA), on avait débattu sur la libre circulation des musulmans. L'Imam a demandé "que pouvons-nous faire pour que la sécurité revienne?"

28. Alfred ROMBHOT YEKATOM a demandé qu'on lui laisse 2-3 jours pour trouver une solution, afin de régler le problème de sécurité et afin d'aider les musulmans dans PK5 à circuler plus librement.
29. Après 3-4 jours Alfred ROMBHOT YEKATOM a dit à notre groupe qu'il avait pris des initiatives afin que les musulmans puissent sortir en sécurité car même à FATIMA ce n'était pas possible pour nous de se déplacer librement et sans risque.
30. Alfred ROMBHOT YEKATOM a rassemblé tous les petits Comezone du secteur pour leur dire que si un Anti-balaka touchait à un musulman, il aurait affaire à lui. À ce moment, Mahamat KAMOUN est premier ministre et nous étions dans la préparation de la fête des mères. Je situe donc cette période aux alentours d'Avril/Mai 2015. Les jeunes Anti-balaka avec qui nous avions l'habitude de jouer au football et avec qui nous avions à l'époque échangé nos numéros de téléphone nous ont dit que Alfred ROMBHOT YEKATOM les avait rassemblés et les avait mis en garde de ne pas s'en prendre aux musulmans.
31. Après la réunion, Alfred ROMBHOT YEKATOM serait également aller faire de la sensibilisation jusqu'à FATIMA, 6^{ème} arrondissement et il a dit qu'il ira vers PISSA, MBAÏKI et BODA pour sensibiliser les jeunes à la cohésion sociale afin de ne pas toucher aux musulmans et faire en sorte que les musulmans qui quittent BODA puissent venir à BANGUI acheter leurs marchandises librement.
32. Pour nous assurer que ces initiatives fonctionnaient et que les musulmans pouvaient circuler librement nous sommes allés jusqu'à PK55 voir les pygmées. Les pygmées souffraient car les SELEKA avaient détruit leur maison et nous voulions les aider car ils vivaient en plein air. Nous voulions savoir de quoi ils avaient besoin pour pouvoir tendre la voie vers la cohésion sociale. Nous avons donc utilisé ce prétexte pour nous rendre jusqu'à PK55 car c'est sur la route de MBAÏKI car nous voulions nous assurer de la libre circulation des musulmans. Nous étions dans un bus de plus de 50 musulmans. Tout s'est bien déroulé et nous sommes retournés à PK5. La seconde fois que nous sommes allés voir les pygmées nous leur avons apporté des savons, des peignes et de la nourriture.

Déclaration de témoin BALLA Ibrahim

33. Nous sommes ensuite partis jusqu'à MBAIKI pour nous assurer que la sensibilisation de YEKATOM avait fonctionné. Nous étions 5 ou 6. Il y avait moi, Alihou OSSEINI, 3 personnes au niveau de l'École Islamique de la mosquée ATIK. Nous avons discuté à MBAIKI avec des musulmans natifs qui n'étaient pas partis, qui étaient restés à MBAIKI comme [REDACTED]. Ils ont perdu tous leurs biens car les chrétiens de MBAIKI les avaient pillés. [REDACTED].
34. Nous avons également rencontré [REDACTED] qui était de BOBOUA et qui vivait avec sa famille dans les tentes de la MINUSCA. Lui et sa famille ont beaucoup souffert à BOBOUA et la MINUSCA a dû les escorter à MBAIKI. Ils ont commencé à prier.
35. Moi et [REDACTED] nous avons grandi ensemble au [REDACTED]. [REDACTED]. [REDACTED]. [REDACTED]. [REDACTED].
36. Après la signature du pacte de non-agression vers 2016, on a demandé d'aller à MBAIKI avec les Imam, nous nous sommes déplacés pour aller à MBAIKI pour voir réellement si les musulmans pouvaient circuler librement et prier ensemble. Nous sommes allés retrouver ces musulmans et ils circulaient librement et jusqu'aujourd'hui ils circulent librement. Je suis allé avec l'Imam Alihou OSSEINI.
- Clôture de l'entretien**
37. J'ai été informé que je pourrais être appelée à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
38. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
39. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.

Distribution restreinte à la CPI

Page 6 sur 7

MD

Déclaration de témoin BALLA Ibrahim

40. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
41. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviene. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale. Je suis conscient de mes obligations et de la possibilité d'être appelée à témoigner en public devant celle-ci.

Signature : [REDACTED]

Date : 20 / 8 / 2024
.....

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

Je soussigné [REDACTED] atteste que :

1. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
2. **BALLA Ibrahim** m'a informé qu'il parle et comprend le Sango.
3. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de **BALLA Ibrahim**, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
4. **BALLA Ibrahim** a reconnu que les faits et questions figurant dans sa déclaration telle que je les ai traduites, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souviene, et l'a reconnue à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

Date : 20. 08. 2024
.....

Distribution restreinte à la CPI

Page 7 sur 7

CAR-D29-0009-0844-PRV